

Zeitschrift: Journal suisse d'apiculture
Herausgeber: Société romande d'apiculture
Band: 66 (1969)
Heft: 3

Rubrik: Société romande d'apiculture

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 24.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



SOCIÉTÉ ROMANDE D'APICULTURE

Assemblée des délégués

*Le samedi 15 mars 1969 à 10 heures précises,
Lausanne, Buffet de Gare CFF, Salle des Vignerons*

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture et contrôle des pouvoirs.
2. Désignation des scrutateurs.
3. Adoption du procès-verbal de la dernière assemblée.
4. Rapport du président.
5. Finances :
 - a) Comptes 1968.
 - b) Rapport de la Commission de vérification.
 - c) Budget 1969.
 - d) Fixation de la cotisation pour 1970. Le C.C. propose de la maintenir à Fr. 9.—.
 - e) Désignation des sections vérificatrices pour les comptes de l'exercice 1969. La Gruyère, Hérens et Jorat.
6. Activité apicole 1969.
7. Adoption des rapports publiés dans le journal.
8. Nominations statutaires de trois membres sortants rééligibles : MM. R. Bovey, M. Mouche et O. Schmid.
9. Concours de ruchers.
10. Soutien prix du miel.
11. Propositions individuelles et divers.

A 13 heures, repas en commun. Prix Fr. 8,50, sans vin, service compris.

MM. les délégués voudront bien remplir le bulletin pour frais de déplacement et le remettre à l'entrée de la salle à M. M. Mouche.

Pour le comité :

Le secrétaire :

G. Chassot

Le président :

R. Bovey

Société romande d'apiculture
Pertes et Profits au 31 décembre 1968

Dépenses	Doit	Avoir
Assemblée des délégués	3 751.60	
Comité	4 093.50	
Gérance et loyers	1 850.—	
Fournitures de bureau	89.—	
Impôts	471.95	
AVS, allocations familiales	189.80	
Affranchissements, ports	71.05	
Téléphones	10.70	
Taxes chèques postaux	112.20	
Stations observations et pesées	441.70	
Contrôle - propagande du miel	3 443.45	
Assurance responsabilité civile	2 386.90	
Concours des ruchers	1 359.40	
Frais bibliothèque	914.30	
Journal suisse d'apiculture	26 335.70	
Cotisations à charge : USP, FRSA, FSSA, ARAE, CRIA	2 007.50	
Frais garde et gérance titres	77.30	
Subsides cours divers	—.—	
Frais divers	716.35	
Aide à apiculture	1 898.75	
— Subsides	1 699.10	199.65

Recettes

Cotisations : 4883 cotisations à Fr. 9.—	43 947.—
Annonces Journal	6 399.40
Abonnements divers	982.01
Intérêts des Fonds	4 202.20
Subsides FRSA	1 457.55
Versement assurance vol	841.45
Ventes diverses	758.07
Recettes contrôle du miel	1 792.85
Bénéfice exploitation 1968	11 858.48
	60 380.53

Répartition PP 1968

Amortissement matériel	970.—
Attribution à Provision pour distinctions	8 000.—
Attribution à Aide à l'apiculture	2 500.—
Report à capital, solde	<u>388.48</u>
Total	11 858.48

Société romande d'apiculture Bilan au 31 décembre 1968

Disponible	Actif	Passif
Caisse	22.09	
Chèques postaux 10 - 1480	7 020.11	
Banque Cantonale Vaudoise	76.50	
Crédit Foncier Vaudois	36 576.30	
 Réalisable - Titres		
Obl. BCV 4 1/2 %	15 000.—	
Obl. BCV 4 3/4 %	10 000.—	
Obl. BCV 4 1/2 %	5 000.—	
Obl. CFV. Sie 9.3 1/4 %	6 500.—	
Obl. Caisse hyp. GVE 5 1/4 %	2 000.—	
Obl. BPB 5 %	10 000.—	
Obl. BCV 5 %	25 000.—	
Obl. BCV 4 1/2 %	5 000.—	
Obl. CFV 5 %	15 000.—	
Parts Caisse gar. fin	300.—	
100 parts CRM	5 000.—	
2 parts Comptoir Suisse	p.m. 98.800.—	
Annonces à encaisser	—.—	
Actifs transitoires	3 103.15	
 Immobilisé		
Bibliothèque	1.—	
Matériel- diplômes	1.—	
Etiquettes-panonceaux	p.m. 2.—	
 Fonds assurance vol		35 000.—
 Passifs transitoires		10 159.95
 Fonds divers		
Bertrand, fonds réserve	10 216.—	
Entraide	<u>3 661.95</u>	
		<u>Reports 145 600.15</u>
		<u>45 159.95</u>

	<u>Reports</u>	<u>145 600.15</u>	<u>45 159.95</u>
Dommages	14 434.15		
Aide apiculture	18 500.—		
Propagande	26 000.—		
Prov. distinct.	8 000.—		
Prov. études	1 250.—	82 062.10	
Fonds propres			
Solde au 31.12.67	17 989.62		
Report solde PP 68	388.48	18 378.10	
	145 660.15	145 600.15	

Société romande d'apiculture
Etat des Fonds 1968

Bertrand : Fonds de réserve

Solde au 31 décembre 1967	9 918.45	
Intérêts 1968	297.55	
Solde au 31 décembre 1968	<u>10 216.—</u>	
	10 216.—	10 216.—

Entraide

Solde au 31 décembre 1967	3 555.30	
Intérêts 1968	106.65	
Solde au 31 décembre 1968	<u>3 661.95</u>	
	3 661.95	3 661.95

Dommages

Solde au 31 décembre 1967	14 013.75	
Intérêts 1968	420.40	
Solde au 31 décembre 1968	<u>14 434.15</u>	
	14 434.15	14 434.15

Assurance vol et déprédatiōns

Solde au 31 décembre 1967	35 000.—
Surprimés 1968	522.—
Intérêts 3 % sur 35 000.—	1 050.—
Timbre fédéral	27.05
Indemnités payées	305.—
Honoraires et débours	348.50
Part Mandataria	50.—
Virement surplus de 35 000.—	841.45
Montant du Fonds au 31.12.1968	<u>35 000.—</u>
	36 572.—
	36 572.—

Payerne et Romanel, le 21 janvier 1969.

Le président : *R. Bovey.* Le caissier : *A. Merminod.*

Société romande d'apiculture Budget de l'exercice 1969

Dépenses	Comptes 1968	Budget 1969
Assemblée des délégués	3 751.60	4 000.—
Distinctions	—.—	2 500.—
Comité	4 093.50	4 500.—
Gérance et loyers	1 850.—	1 850.—
Fournitures de bureau - imprimés	89.—	400.—
Impôts divers	471.95	400.—
AVS - allocations familiales	189.80	200.—
Affranchissement - ports divers	71.05	—.—
Téléphones	10.70	270.—
Taxes chèques postaux	112.20	—.—
Stations observations et pesées	441.70	500.—
Contrôle, propagande du miel	3 443.45	1 800.—
Assurance responsabilité civile	2 386.90	2 400.—
Concours des ruchers	1 359.40	1 300.—
Bibliothèque, achats, reliure, loyer	914.30	1 000.—
« Journal suisse d'apiculture »	26 335.70	27 000.—
Cotisations à charge	2 007.50	2 000.—
Frais de garde, gérance titres	77.30	80.—
Subsides cours divers	—.—	800.—
Dépenses diverses	716.35	800.—
Aide à l'apiculture	199.65	2 000.—
Bénéfice 1968	11 858.48	—.—
	60 380.53	53 800.—

Recettes	Comptes 1968	Budget 1969
Cotisations perçues	43 947.—	43 500.—
Annonces du journal	6 399.40	5 500.—
Abonnements et divers	982.01	800.—
Intérêts des fonds propres	4 202.20	3 000.—
Subside FRSA	1 457.55	—.—
Versement assurance vol	841.45	—.—
Ventes diverses, recettes diverses	758.07	500.—
Recettes contrôle du miel	1 792.85	500.—
	60 380.53	53 800.—
Recettes budgétaires	53.800.—	
Dépenses budgétaires	<u>53 800.—</u>	
Bénéfice budgétaire 1969	<u>—.—</u>	

Payerne, le 12 février 1969.

RAPPORT DE LA COMMISSION DE VÉRIFICATION DE LA SAR POUR L'EXERCICE 1968

La commission de gestion s'est réunie à Lausanne, le 15 février 1969 pour vérifier les comptes de la SAR de 1968, en présence de M. Robert Bovey, président et de M. Auguste Merminod, caissier.

La commission a pris connaissance avec intérêt du rapport de la société fiduciaire Mandataria. Les nombreux pointages effectués dans les comptes nous ont permis de constater la parfaite concordance entre écritures et pièces comptables.

L'exercice 1968 se termine pour la SAR sous un jour favorable, ceci grâce à une gestion prudente, aux économies effectuées sur divers postes de charges et à l'amélioration des recettes. Ainsi, l'année 1968 laisse un bénéfice de Fr. 11 858.48 et les nombreux contrôles du miel 1968 ont permis la perception d'une finance de propagande de l'ordre de Fr. 8000.—, ce qui a pour effet de porter à Fr. 26 000.— la provision destinée au soutien du prix du miel.

La situation favorable des finances SAR permet au comité de poursuivre l'effort entrepris en vue d'améliorer la qualité de nos souches d'abeilles en veillant aussi à assurer une diffusion toujours plus large de lignées sélectionnées. De même et dans un but de soutien de l'écoulement de notre miel suisse, nous recommandons l'approbation des propositions du comité tendant à augmenter de Fr. 10 000.— la participation de la SAR au capital de la Centrale romande des miels.

La commission de gestion remercie le comité pour sa bonne gestion et en conclusion propose à l'assemblée des délégués :

1. d'accepter les comptes tels qu'ils sont présentés ;
2. de donner décharge au Comité central et au caissier ;
3. de donner décharge à la commission de gestion.

Section de la Glâne :

Alfred Devaud.

Lausanne, le 15 février 1969.

Section d'Hérens :

Emile Gaspoz.

CONCOURS DES RUCHERS

L'assemblée des délégués de 1968 a, conformément à l'article 6 du règlement, désigné par tirage au sort, la circonscription 5 à soumettre au jury en 1969.

La circonscription 5 est composée des sections : La Béroche, Côte neuchâteloise, Val-de-Ruz, Val-de-Travers, Montagnes neu-châteloises, La Chaux-de-Fonds.

Les sections concernées ont à désigner un membre du jury et voudront bien l'annoncer au président.

Il existe en terre neuchâteloise bon nombre d'apiculteurs dignes de ce nom et capables de présenter un rucher pour mériter une récompense encourageante. Notre principe de base est d'encourager et de conseiller.

Nous prions les apiculteurs qui désirent participer au concours de s'inscrire auprès de leur président de section pour le **1^{er} avril 1969** en indiquant le nombre de ruches et l'emplacement de leur rucher.

Le préposé au concours :

A. Jacquier,

1923 Les Marécottes, tél. (026) 8 15 43.

RAPPORT

**sur l'activité de la Caisse d'assurance « Vols et déprédatiōns »
ainsi que sur celle « Responsabilité civile »
de la Société romande d'apiculture pour l'année 1968**

A. Vols et déprédatiōns

Cas annoncés	11
Cas liquidés par paiement d'une indemnité	3
Cas en suspens	4
Cas non prévus par l'assurance	4
Indemnités versées	Fr. 305.—

B. Responsabilité civile

Cas annoncés	20
Cas liquidés par paiement d'une indemnité	9
Cas en suspens	8
Cas non prévus par le règlement	3
Indemnités payées	Fr. 1809.25

Le responsable : *Jos. Voyame.*

L'ACTIVITÉ DE LA COMMISSION D'ÉLEVAGE DE REINES DE LA SAR EN 1968

Comme au cours des années précédentes, nos moniteurs pour l'élevage de reines ont poursuivi en 1968, les travaux de sélection. Ce fut une belle occasion de pointer les meilleures colonies pour les futurs élevages, durant cette saison propice à l'apiculture dans toutes les régions de notre Romandie. Chacun a pu éliminer sans pitié les reines des colonies dont la production se distançait par trop des colonies d'élite. D'après nos constatations, et les rapports de nos moniteurs le prouvent, des suppléments de 8 à 10 kilos en faveur de nos colonies sont signalés, et ce qui frappe surtout, c'est la régularité de production et de vitalité de nos souches. Tous sont satisfaits quoique nos reines se trouvent dans des régions très différentes. Nous ne pouvons relever tous les encouragements reçus, mais citons avec plaisir un passage tiré du rapport d'un de nos moniteurs, M. J. J. à M. : « Les résultats obtenus confirment que nous sommes sur la bonne voie et qu'il vaut la peine de poursuivre ce travail, même s'il demande beaucoup de patience et de persévérance. »

Si l'année 1968 nous a apporté de belles récoltes, elle fut beaucoup moins favorable au point de vue de l'élevage des reines. Les conditions atmosphériques furent mauvaises durant une grande partie de la saison et nous ont fait perdre beaucoup de reines pendant leurs sorties pour l'accouplement. Les stations de montagne, lors de périodes pluvieuses et froides enregistrèrent de gros déchets. Nous ne pouvons cependant pas renoncer à ces stations de fécondation. Tout notre travail de sélection en dépend. Afin d'avoir une idée de la situation, voici les résultats de trois grandes stations les plus importantes :

	Moniteurs	Reines montées	Reines fécondées
Valais			
Station « Bonatchesse »	8	588	287
Fribourg			
Station « Moléson »	7	227	197
Jura			
Station « La Steiner »	8	324	233
Total	<hr/> 23	<hr/> 1139	<hr/> 717

La moyenne des reines fécondées est donc de 62,9% seulement. Pour « Bonatchesse » les pertes furent très élevées. Cela est compréhensible, cette station se trouve à 1600 mètres d'altitude. Avec la station « La Berra » qui est toujours réservée à la section apicole de Liebefeld pour les essais et la formation de nouvelles lignées, « Bonatchesse » garantit les meilleurs résultats au point de vue de leur sûreté. Nous sommes bien renseignés par les analyses

effectuées dans les laboratoires du Liebefeld au sujet de la pureté de race. Heureusement les années ne sont pas toujours aussi néfastes pour la fécondation. L'éloignement, l'altitude de ces stations et surtout le faible pourcentage de fécondations influence le prix de revient de ces reines. Le bureau de la commission d'élevage va se réunir pour établir un statut de ces stations de fécondation et prendre toutes dispositions utiles pour organiser le contrôle ainsi que le transport aller et retour des ruchettes aux meilleures conditions.

Notre pays montagneux offre encore bien des possibilités de créer d'excellentes stations de fécondation. Nous saluons avec plaisir, l'effort entrepris par le président de la section du Chamossaire, moniteur depuis 1968, qui par une belle journée nous a conviés à l'inauguration d'une station de fécondation en dessus de « Solalex ». Après « Vermeilley »-sur-Saint-Cergue, une deuxième station qui semble réunir les conditions requises est ouverte en Pays vaudois. Chaque groupement de moniteurs est ainsi attaché à une station de fécondation et le nombre d'apiculteurs intéressés à ces travaux augmente chaque année.

Nous disposons actuellement d'un éventail assez grand de souches testées et qui sont dans les ruchers de nos moniteurs. Pour faire bénéficier le plus grand nombre possible d'apiculteurs de notre action, il est du devoir des comités de sections de former des groupes intéressés à l'élevage et qui pourront recevoir le jeune couvain de nos souches d'élite, et poursuivre eux-mêmes tous les travaux d'élevage. Si ces groupements n'ont pas des éleveurs qualifiés, nos moniteurs se chargeront de les instruire ou même de faire les élevages pour eux.

Pour 1969, deux cours de perfectionnement sont organisés pour les moniteurs et un cours spécial pour les chefs de station et leurs suppléants.

Liebefeld et Romanel, le 6 février 1969.

H. Schneider, R. Bovey.

RAPPORT DU SERVICE DE LA BIBLIOTHÈQUE POUR 1968

Prêts de livres

123 demandes de livres en prêt ont été faites en 1968 (128 en 1967).

Il a été prêté :

à 22 membres vaudois	127 volumes
à 16 membres valaisans	110 volumes
à 11 membres fribourgeois	38 volumes
à 6 membres neuchâtelois	48 volumes
à 6 membres jurassiens	37 volumes
à 3 membres genevois	28 volumes

soit :

à 64 membres de la SAR 388 volumes
Au 31 décembre 1968, 98 volumes étaient en circulation.

Acquisitions, achats

1054. XX^e Congrès international jubilaire d'apiculture. Fédération des associations d'apiculture APIMONDIA. Bucarest 26-31 août 1965. 891 p. 8°.
1055. Kloft W., Maurizio A., Kaeser W.: Das Waldhonigbuch. (Mit III). München 1965. 218 S. 8°.
(Kloft : Herkunft u. Eigenschaften d. Waldhonigs ; Maurizio : Honigtau - Honigtauhonig ; Kaeser : Die Bienen im Walde.)
1056. Ruttner F.: Die Zuchtauslese bei der Biene. Anleitung z. Kör- u. Belegstellenpraxis. Mit 27 Abb. u. 1 Taf. (Imkerfreund Bücher. Bd. 5). München (1967). 90 S. 8°.
1057. Olberg G.: Der Bienenfeind Philanthus (Bienenwolf. Mit 82 Abb. Leipzig 1953. 88 S. 8°.

Dons

De M. Jean-Claude Bosset, avenue du Major-Davel, à Vevey, 13 volumes, soit :

Bertrand : La conduite du rucher.

Layens et Bonnier : Cours complet d'apiculture.

Perret-Maisonneuve : L'apiculture intensive.

Leuenberger : Les abeilles ; anatomie et physiologie.

Delpérée : L'élevage des reines.

Caillas : Les abeilles, source de jouvence.

Mathis : L'exploitation des abeilles.

Toumanoff : Les maladies des abeilles.

Angelloz-Nicoud : Les maladies des abeilles.

L'Apiculture. Périodique du Comptoir suisse. N° 11.

Crane : Dictionary of Beekeeping terms.

Ribbands : The Behaviour and social life of Honeybees.

Mathis : Vie et mœurs des abeilles.

Nos sincères remerciements à ce généreux donateur pour ces 13 volumes en parfait état.

Nous avons en outre reçu, comme échanges avec notre « Journal suisse d'apiculture » les périodiques suivants :

Schweizer. Bienenzeitung

Agenda apicole romand

L'Abeille de France

Revue française d'apiculture

L'Apicoltura d'Italia

L'Ape ; rivista di apicoltura

Abeilles et fleurs

La Gazette apicole

La Belgique apicole

Le prêt des livres de la bibliothèque est réservé aux membres de nos sections ; il est gratuit. Le port, aller et retour, est supporté par la SAR. Le catalogue est en vente auprès du bibliothécaire

(Catalogue de base, Fr. 3.—, suppl. 1955-1965, Fr. 0.20, port Fr. 0.10, soit Fr. 3.30).

Le bibliothécaire : *Jos. Dietrich*,
12, rue Grimoux, 1700 Fribourg.

Maladies des abeilles en décembre 1968 et janvier 1969

Acariose

Canton / district	Localité	Cas
Bâle-Ville	Bâle	1
Ville de Bâle		
Saint-Gall		
Oberrheintal	Montlingen	1
Schwytz		
Küssnacht	Merlischachen	1
Schwytz	Goldau	3
Vaud		
Oron	Oron-la-Ville	1

Loque américaine

Berne		
Oberhasli	Meiringen	1

LEVÉE DE BAN

L'Office vétérinaire cantonal et l'Inspectorat cantonal des ruchers du canton de Neuchâtel,
décident :

Article premier. Le ban décrété les 8 août 1966, 16 août 1966 et 7 juin 1967 est levé sur les territoires communaux de : Fenin — Vilars — Saules — Le Locle, Les Brenets, Savagnier et Le Landeron.

Article 2. Par contre le séquestre est maintenu sur le territoire des communes de La Chaux-de-Fonds et Les Planchettes.

Article 3. La présente décision entre immédiatement en vigueur et sera insérée dans la « Feuille officielle » et le « Journal suisse d'apiculture ».

Neuchâtel, le 10 février 1969.

L'inspecteur cantonal
des ruchers :
J.-P. Gobbo.

Le vétérinaire cantonal :
D^r Staehli.